



Canadian Association of Broadcasters
Association canadienne des radiodiffuseurs

Communication spéciale – Association canadienne des radiodiffuseurs

Le 28 janvier 2009 – Ottawa

Le conseil d'administration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a aujourd'hui donné effet à sa décision de restructurer et de rationaliser les activités de l'ACR, en une association de promotion des intérêts, représentant les radiodiffuseurs et les télédiffuseurs du secteur privé auprès du gouvernement fédéral. L'association ainsi renouvelée fonctionnera dorénavant avec un effectif réduit et adoptera une approche plus ciblée en matière de représentation des intérêts de ses membres quant aux politiques relatives au secteur de la radiodiffusion et aux questions de droit d'auteur.

« Les réalités économiques et les conditions du marché exigent la présence d'une association de promotion des intérêts dont l'action est axée sur l'obtention de résultats pour les radiodiffuseurs en matière de politiques, a déclaré la présidente du conseil d'administration de l'ACR, M^{me} Charlotte Bell. Le conseil a reconnu que nous avons besoin que l'ACR concentre son intervention à Ottawa sur les politiques fédérales en matière de radiodiffusion et de droits d'auteur en se fondant sur des activités de recherche tournée vers l'avenir de l'industrie. Nous allons recruter un nouveau président, qui assurera la mise en œuvre de cette vision dans un avenir rapproché. » Dans l'intervalle, un comité de direction formé des membres du comité exécutif de l'ACR, de la vice-présidente exécutive, Planification stratégique des politiques et affaires publiques, de la vice-présidente, Finances et administration et ASAF, de l'avocate générale et de l'agent en chef de la réglementation assurera la direction de l'association.

Ces décisions entraînent certains changements au sein de la haute direction, dont le départ de Tina Van Dusen, l'administratrice en chef des opérations. D'autres départs surviennent également au sein des services du Marketing et des Relations avec les membres, des Affaires réglementaires et des politiques, des Communications, des Affaires juridiques et de l'Administration. En tout, 14 postes sont touchés, à effet d'aujourd'hui.

Le conseil d'administration a aussi annoncé l'annulation du congrès de l'ACR, qui devait avoir lieu à Vancouver, en novembre 2009.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) continuera de fonctionner en tant qu'organisme distinct de l'ACR, doté de son propre conseil exécutif.

« Au nom du conseil d'administration et de tous les membres de l'ACR, je tiens à souligner le travail de tous les collègues qui doivent nous quitter; ces personnes ont toutes contribué à faire valoir avec professionnalisme et dévouement les intérêts des radiodiffuseurs privés au cours des dernières années », a conclu M^{me} Bell.

Renseignements :

Charlotte Bell
Présidente du conseil d'administration de l'ACR
416-934-8742